

» j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je
 » jure d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le
 » pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution dé-
 » créée par les représentants du peuple et à faire exécuter
 » les lois. »

Mais dans le moment même où le monarque s'engageait, sous la religion du serment, à maintenir au dedans et à défendre au dehors les droits de la nation, il intriguait auprès des souverains de l'Europe, réunis à Pilnitz, dans le but de former une coalition contre la France, et appelait de tous ses vœux l'invasion. Le comte de Provence et le comte d'Artois étaient chargés des négociations. Nous donnons le texte d'une de leurs lettres pour bien faire comprendre que Louis XVI, que les écrivains royalistes persistent à nous représenter comme étranger aux intrigues de ses frères, était, au contraire, fort bien instruit de leurs machinations. Cette missive, trouvée dans la fameuse armoire de fer, avec tant d'autres pièces importantes, était datée de Schœnbornlust, près de Coblenz.

« Nous nous empressons d'apprendre à votre majesté,
 » écrivaient-ils, que les puissances dont elle a réclamé les
 » secours sont déterminées à employer leurs forces pour
 » comprimer les révolutionnaires de France; que l'empereur
 » d'Allemagne et le roi de Prusse, le sage Léopold et
 » le digne successeur du grand Frédéric, viennent d'en con-
 » tracter l'engagement, et que les autres cours sont dans les
 » mêmes dispositions.

» Sire, les intentions des souverains qui vous prêteront
 » l'appui irrésistible de leurs armes sont droites et pures;

» elles n'envahiront la France que pour la remettre sous le
 » joug de l'antique monarchie. Leur but est de faire triom-
 » pher la partie saine de la nation et d'abattre ou d'exter-
 » miner la partie délirante. Bientôt, nous osons l'affirmer,
 » les Français, las de prodiguer leurs biens et leur sang, de
 » voir leurs cités et leurs champs couverts de cadavres et de
 » ruines, renonceront à défendre une liberté toujours fatale
 » aux peuples. Bientôt Paris, cette ville impie, accablée par
 » des armées puissantes, verra tous ses démagogues expirer
 » dans les tortures et dans les plus affreux supplices..... »

Louis XVI, toujours prompt à s'abuser, regarda la cause de l'absolutisme comme sauvée, puisque les rois prenaient sa défense, et s'endormit dans une douce sécurité. Marie-Antoinette partagea les espérances de son mari; mais au lieu de se tenir dans le repos, elle renoua de nouvelles intrigues, afin de donner plus de force au mouvement réactionnaire.

Enfin la Constituante termina ses sessions le 30 septembre, après vingt-huit mois d'existence, et après avoir rendu dans un si court intervalle deux mille cinq cents décrets, lois ou arrêtés. Cette assemblée fermait ses travaux sous de tristes auspices: à Paris, la cherté croissante du pain excitait de sourdes rumeurs; dans les provinces, la circulation des grains était de nouveau entravée; partout existait une inquiétude et un malaise qui semblaient les avant-coureurs de la guerre civile. La cour, loin de s'appliquer à calmer les esprits, chercha au contraire à accroître les désordres pour amener une rupture entre les partis qui commençaient à se former, et qui se divisaient en républicains purs, en girondins, en constitutionnels, en orléanistes, en monarchistes et en absolutistes.

Un des ministres de Louis XVI, Bertrand de Molleville, s'est chargé lui-même dans ses mémoires de nous apprendre quels moyens on employait de son temps pour faire naître des collisions entre les citoyens et pour assurer le vote des projets qu'il importait à la couronne de faire passer. Comme cette tactique odieuse fut mise en œuvre sous la Constituante et sous la Législative, nous rapportons le passage des mémoires du ministre pour servir à l'intelligence des faits. Ce sera un grave sujet de réflexions et peut-être de rapprochements avec les turpitudes de nos gouvernants du jour.

Bertrand de Molleville s'étend fort complaisamment sur les ignobles fonctions dont il avait été investi pendant son ministère de la marine. « Le roi, dit-il, me confia le soin de diriger un établissement secret de surveillance et d'observation, monté originairement par Alexandre de Lameth et conduit depuis par Delessart. Il consistait en une troupe d'agents subalternes de police, qui devaient assister régulièrement aux séances des assemblées municipales à celles des clubs, suivre les groupes du Palais-Royal, des Tuileries, éclairer les cafés principaux et les cabarets des faubourgs. Parmi eux, les plus intelligents étaient chargés de réfuter les motions incendiaires ou d'en faire d'autres suivant la politique à l'ordre du jour. Ces mêmes hommes étaient également employés pendant la nuit à afficher des placards royalistes ou constitutionnels, selon les circonstances.

« Il existait un autre établissement du même genre pour agir sur l'assemblée des représentants de la nation. Les chefs recevaient directement leurs instructions de la cour et étaient seuls dans le secret. Ils recevaient 50 livres par jour de trai-

tement ou 18,000 livres par an; les sous-chefs, choisis par les premiers, n'avaient que 25 livres; les adjudants étaient nommés par les chefs ou les sous-chefs; ils ne se connaissaient pas entre eux, et avaient pour mission de recruter chaque jour vingt-cinq bandits et de les conduire à l'Assemblée; ils recevaient 10 livres pour eux et 50 sous pour chacun de leurs hommes. On formait ainsi des cohortes de trois à quatre cents mouchards qui envahissaient les tribunes de l'Assemblée nationale, et à commandement applaudissaient, huaient, criaient, pour appuyer les motions ou pour les combattre. Dans certains cas, lorsqu'il y avait par trop de résistance, ils devaient lever le bâton, comme pour frapper les députés qui étaient le plus rapprochés d'eux, en criant que l'Assemblée nationale était composée d'un tas de gueux qu'il fallait assommer. »

Hélas! de nos jours, de pareils scandales se sont renouvelés; des députés ont été insultés, menacés par des agents de police mêlés aux gardes nationaux et revêtus de l'uniforme de la milice bourgeoise. Ce qui démontre que les traditions de l'absolutisme se sont conservées pures et intactes dans la monarchie constitutionnelle.

« Comme les moyens ordinaires, ajoute Bertrand de Molleville, étaient insuffisants pour arrêter les progrès des révolutionnaires, il fallut songer à créer de nouvelles brigades. J'établis dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le nom de Club français ou national, une réunion qui devait servir de point de ralliement aux officiers et aux soldats stipendiés de la garde nationale, aux royalistes qui se trouvaient à Paris et aux embaucheurs d'ouvriers. Les

membres de cette troupe étaient destinés à jouer différents rôles : les uns se mêlaient à la milice bourgeoise, sous prétexte d'aider au maintien de l'ordre, et en réalité pour amener des collisions; les autres servaient en quelque sorte de boucs émissaires, et au risque d'attraper des horions, ils devaient provoquer la garde parisienne dans les émeutes. Ces derniers étaient affublés de bonnets rouges et armés de piques fournies par le club.

» Le roi me félicita sur le plan de ces compagnies, et autorisa les dépenses qu'elles nécessitaient et qui se montaient à quatre ou cinq mille livres par jour, y compris les faux-frais et les rafraîchissements, qu'il fallait fournir au club à très-bas prix pour y attirer un plus grand nombre de soldats. Les piques et les bonnets rouges coûtèrent environ cent mille livres, et cet établissement fut monté complètement en quatre jours. Presque à la même époque j'en formai un autre du même genre et également utile, quoique moins apparent. Il consistait dans une troupe de bandits intrépides et sûrs, tirés des galères et commandés par un nommé Lieutaut, qui avait joué un des principaux rôles dans une insurrection contre-révolutionnaire à Marseille. Le service de cet agent et de ses bandes était dirigé et payé par M. de Monceil. Ces hommes servaient à organiser des émeutes, à porter l'effervescence à son plus haut point d'exaltation, au besoin, à commettre des meurtres et des atrocités pour soulever l'indignation des bourgeois, et les amener à faire usage de leurs armes contre le peuple. D'autres agents étaient préposés à la distribution de pamphlets qui empruntaient les couleurs patriotiques pour faire prendre en haine le parti révolutionnaire, en exagérant

ses principes et en effrayant les citoyens sur le partage des biens. Les mêmes individus étaient chargés de placarder pendant la nuit sur les affiches patriotiques de fausses affiches, qui avaient les mêmes titres, le même format, la même couleur de papier et le même style que les véritables, afin d'attirer mieux les lecteurs dans les pièges que leur tendait la cour. Un grand nombre d'écrivains étaient attachés à la rédaction de ces journaux-affiches, ainsi qu'à celle de plusieurs feuilles périodiques. »

Telles étaient les mesures infâmes au moyen desquelles Louis XVI espérait arrêter l'élan révolutionnaire de la nation. Mais dans le court intervalle qui s'était écoulé entre la promulgation de la constitution et la clôture de l'Assemblée nationale, les collèges électoraux s'étaient rassemblés et avaient nommé des députés pour continuer l'œuvre de la régénération sociale de la France. Le 1^{er} octobre, les nouveaux mandataires du peuple entrèrent immédiatement en séance et prirent le nom d'Assemblée législative. Ils étaient au nombre de sept cent quarante-cinq membres, dont près de quatre cents étaient de simples avocats. On remarquait au premier rang, Danton, Robespierre, Billaud-Varennes, Bazire, Carnot, Brissot, Gensonné, Vergniaud, Isnard et quelques autres membres des clubs des Feuillants et des Jacobins, qui devaient bientôt changer les destinées de la France.

L'ouverture de la Législative eut lieu avec une solennité extraordinaire; l'acte de la constitution fut porté à la séance, par une députation de vieillards, comme un objet sacré; tous les députés, le président Pastoret en tête, firent le serment

de défendre cet évangile politique au prix de leur vie. Le 7 octobre, le roi vint renouveler le serment qu'il avait déjà prêté de gouverner selon les lois; et le 14 il adressa une proclamation aux nobles qui avaient émigré, pour les convaincre de sa parfaite adhésion à l'acte constitutionnel, et les engager à s'y rallier. Mais en secret il prit ses mesures pour que les partisans de l'absolutisme continuassent à sortir du royaume, dans l'espoir que l'absence des riches laissant les pauvres sans travail et sans pain, amènerait un changement inévitable.

Bientôt les émigrations devinrent si considérables, que l'Assemblée législative se détermina, pour y mettre un terme, à rendre le décret suivant: « Les Français rassemblés au delà » des frontières sont, dès ce moment, déclarés suspects de » conjuration contre la patrie. Tout fonctionnaire absent du » royaume sans cause légitime sera déchu de sa place; tout » officier militaire qui abandonnera son drapeau sans congé » ou démission acceptée sera réputé coupable de désertion » et puni comme tel; tout Français qui, hors du royaume ou » sur le territoire, embauchera des individus pour accroître » les rassemblements de Worms et de Coblenz, sera puni » de mort..... »

Cette loi contrariant les secrètes sympathies de Louis XVI, sa majesté usa du privilége que lui donnait la constitution, et refusa sa sanction. Le mois suivant, le roi donna une nouvelle preuve de ses sentiments en opposant encore son veto au décret de l'Assemblée législative relatif aux prêtres non assermentés. Heureusement la découverte d'une lettre, adressée par un receveur général des finances, nommé Varnier, au receveur particulier du département de la Côte-d'Or, jeta

un grand jour sur les machinations de la cour et provoqua des mesures énergiques contre les émigrants. La missive fut lue en pleine assemblée par le représentant Bazire. elle était ainsi conçue:

« Vous pouvez continuer à mettre la même adresse pour le passage de nos employés chez les émigrants; je vous recommande seulement de n'en point faire partir de mariés; ceux-là écriraient à leurs femmes et pourraient faire éventer la mèche. Votre dernier détachement de soixante-trois est arrivé à Coblenz, on en est fort content; ce sont des hommes vigoureux et faits à la fatigue. Ne négligez rien pour faire passer ceux de Dijon et des directions voisines; donnez pour prétexte de leur départ le besoin de renforts aux frontières pour la contrebande; et comme il leur faut un appât, dites-leur qu'on fait de très-bonnes prises et que les fermiers-généraux n'en retiennent rien. La rigueur de la saison et la misère les décideront à passer dans l'armée royaliste. On est très-satisfait de M. Tardy, il enrôle des bandes considérables sans argent. On m'a affirmé que si les princes parvenaient à réunir un corps de vingt-cinq mille hommes, ils entreraient immédiatement en France, et conduiraient les gardes nationales des frontières tambour battant et l'épée dans les reins jusqu'à Paris. Quant à l'Assemblée législative, elle est déjà en grand discrédit, et nous avons tout lieu de croire qu'elle n'attendra pas l'armée royale pour se dissoudre..... »

Les députés, indignés, votèrent, séance tenante, la formation d'une haute cour nationale pour la répression des crimes d'embauchage, et établirent un comité de surveillance. Quelques jours après, Monsieur comte de Provence,

le comte d'Artois, l'ex-ministre des finances Calonne, le vicomte de Mirabeau et plusieurs nobles émigrés furent décrétés d'accusation.

Cette fois Louis XVI n'osa pas entrer en lutte avec l'Assemblée législative, à cause de l'état d'exaspération des esprits; il feignit au contraire de céder à un mouvement d'indignation, se rendit le lendemain à la séance, proposa de déclarer la guerre aux princes qui donnaient asile aux émigrés, et de charger des préparatifs de la campagne le ministre Narbonne, conjointement avec le général la Fayette. Les conseillers de la couronne avaient eu soin, pour faire appuyer cette motion, de garnir toutes les tribunes d'escouades de mouchards; aussi le discours du roi fut-il accueilli par des applaudissements frénétiques. Un grand nombre de députés tomba dans le piège et se rangea de l'avis du monarque. Le peuple, travaillé au dehors par les entrepreneurs d'émeutes et les écrivains stipendiés, demanda également la guerre à grands cris.

Billaud-Varennes et Robespierre avaient seuls pénétré les intentions machiavéliques de la cour; ils les dénoncèrent à la tribune, et cherchèrent à démasquer les traîtres qui poussaient la France dans une guerre européenne au moment où l'on savait les places fortes dégarnies de canons et ouvertes à l'ennemi; au moment où le matériel et le personnel de l'armée réclamaient une nouvelle reconstitution, où les gardes nationales étaient sans équipement, où la marine était entièrement désorganisée, où la Vendée était en pleine insurrection et les provinces voisines travaillées par les contre-révolutionnaires.

Leur voix ne fut pas écoutée, la cour l'emporta, et le ministre Narbonne obtint l'autorisation de se rendre sur les frontières pour veiller aux approvisionnements et aux réparations des places fortes, ou plutôt pour les démanteler et enlever toutes leurs munitions, pendant que l'Assemblée législative se disposait à lancer son manifeste de guerre. D'autre part, des agents secrets envoyés auprès de Léopold II, frère puîné de Marie-Antoinette, empereur d'Allemagne, se réunirent au comte d'Artois, qui était alors à Vienne, et le décidèrent à publier une déclaration en faveur de Louis XVI. La lutte était imminente, et la France allait se trouver envahie par les armées étrangères, lorsque heureusement la Providence prit sous sa protection le grand peuple et déjoua les complots des tyrans en frappant d'une mort soudaine Léopold II. Cet événement déconcerta le parti absolutiste, réveilla l'ardeur des patriotes, et amena des divisions dans les conseils intimes du roi. Par suite de ces querelles, Narbonne et Cahier de Gerville furent contraints de donner leur démission, et le ministre des affaires étrangères Delessart fut mis en accusation par les chefs du parti girondin, Brissot, Isnard, Vergniaud, Guadet et autres, qui se vengeaient ainsi de ce qu'il avait refusé d'acheter leurs votes six mille livres par mois.

Louis XVI voyant son ministère désorganisé et sa personne constamment en butte aux dénonciations des girondins, imagina, pour éteindre leur malveillance et pour éloigner leurs soupçons, de montrer une extrême déférence à leurs volontés, et de choisir ses conseillers dans leurs rangs. Il nomma aux affaires étrangères le général Dumourier, l'une des créa-